



Administration générale
Direction

Décision portant désignation

**en application de l'article R. 2333-120-28
du code général des collectivités
territoriales**

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DU STATIONNEMENT PAYANT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2333-120-28 II,

Vu le décret n°2024-733 du 05 juillet 2024 relatif au tribunal et au contentieux du stationnement payant,

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'État en date du 27 janvier 2025 portant nomination de M Yann LIVENAIS, président du Tribunal du stationnement payant,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de greffe, pour assurer le greffe des audiences et tous les actes de procédure afférents à compter du 1^{er} mars 2025 :

Madame Céline JAVAUD	Adjointe à la cheffe de greffe	Attaché hors classe
Monsieur Gilles DUMONT	Chef du service instruction	Attaché hors classe
Madame Mabika HUSSON	Adjointe au chef du service instruction	Agent contractuel de catégorie A
Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service instruction	Secrétaire administratif de classe normale

Article 2 : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour assurer l'exécution des actes de procédure prévus aux articles R.2333-120-72 et suivants du CGCT à compter du 1^{er} mars 2025 :

Madame Mabika HUSSON	Adjointe au chef du service instruction	Agent contractuel de catégorie A
Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service instruction	Secrétaire administratif de classe normale
Madame LADOUCE Nyam	Agent de greffe	Agent contractuel de catégorie C
Madame Laurence VIGNERIE	Agent de greffe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux personnels concernés et fera l'objet d'une publication (affichage dans les locaux de la juridiction ainsi qu'une publication sur le site internet de la juridiction).

Fait à LIMOGES, le 01^{er} mars 2025

Y. LIVENNAIS